

POURQUOI CHOISIR CES PRODUITS ?

- Ce sont les seuls garantis et reconnus par l'État.
- Ils garantissent des aliments de qualité, typiques, ou élaborés dans le respect de l'environnement et du bien-être animal.
- Ils permettent de maintenir des emplois dans les zones rurales notamment dans les zones de montagne.
- Ils font partie de notre patrimoine alimentaire.



Liste complète des produits sous signe officiel de qualité et d'origine sur : inao.gov.fr

Politique de valorisation des produits agricoles ou alimentaires et informations relatives aux signes de qualité : agriculture.gouv.fr

Promotion de l'agriculture biologique et structuration des filières : agencebio.org

Plus d'infos
<http://www.facebook.com/alimagri>

Les acteurs du dispositif public



Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation définit la politique en matière de valorisation des produits agricoles ou alimentaires et encadre le dispositif des signes d'identification de la qualité et de l'origine.



Le ministère de l'Économie et des Finances (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) protège le consommateur contre toute tromperie (étiquetage) et lutte contre les fraudes.



L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), établissement public, instruit les demandes des nouveaux produits en AOC/AOP, IGP, STG et Label rouge, supervise les contrôles sur l'ensemble des signes (AOC/AOP, IGP, STG, AB et Label rouge) et protège les produits contre les usurpations.



L'Agence BIO, organisme public, assure le développement et la promotion de l'agriculture biologique, et la structuration des filières.



PERDU DEVANT LA MULTITUDE
DES LOGOS ET LABELS ?

Les signes officiels de la qualité et de l'origine

En France et en Europe, des logos officiels permettent de reconnaître des produits qui bénéficient d'un signe officiel de la qualité et de l'origine.

Des signes « officiels »

- ✓ Une démarche collective et volontaire émanant de producteurs ou d'un groupement de producteurs
- ✓ Des conditions de production strictes validées par l'État
- ✓ Des contrôles réguliers réalisés par des organismes indépendants agréés par l'État

Une garantie officielle pour les consommateurs.

GARANTIE DE L'ORIGINE



AOP

L'appellation d'origine protégée désigne un produit répondant à un cahier des charges précis et dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées dans une même zone géographique. Ces facteurs naturels et humains spécifiques confèrent au produit ses caractéristiques. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



AOC

L'appellation d'origine contrôlée désigne des produits répondant aux critères de l'AOP. Elle constitue une étape vers l'AOP et permet une protection de la dénomination sur le territoire français, en attendant son enregistrement et sa protection au niveau européen.

Ainsi, le Saint-Nectaire ne peut être fabriqué selon des critères bien définis que dans une partie de l'Auvergne à partir de lait issu de la zone.



IGP

L'indication géographique protégée désigne un produit répondant à un cahier des

charges précis et dont au moins une étape de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) est réalisée dans une zone géographique définie. Ces facteurs naturels et humains spécifiques confèrent au produit certaines de ses caractéristiques.

C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Ainsi, la Raviole du Dauphiné ne peut être fabriquée que dans le Dauphiné selon un savoir-faire local.

GARANTIE D'UNE RECETTE TRADITIONNELLE

STG

La spécialité traditionnelle garantie protège une recette traditionnelle.



GARANTIE DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL



Agriculture biologique

L'agriculture biologique garantit un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe, et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

(Le logo européen est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010)



GARANTIE DE LA QUALITÉ SUPÉRIEURE



Label rouge

Le label rouge est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits courants similaires.

